

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS429

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« d'employeurs et syndicales de salariés »,

les mots :

« syndicales de salariés et les organisations d'employeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.